
Information sur la présence de PFAS dans les semi-produits SIMONA®

Madame, Monsieur,

En date du 07 février 2023, L'agence européenne de la chimie, (European Chemical Agency ECHA) a publié une proposition d'interdiction d'usage, de production, de distribution et d'importation de tous les PFAS répertoriés selon la directive « REACH ». Ce groupe de substances PFAS (per- and PolyFluorinated Alkyl Substances) contient plusieurs milliers de substances.

Selon les informations actuellement disponibles, la restriction PFAS deviendrait applicable en 2026.

Les semi-produits SIMONA® **PP, PVC rigide / CPVC, PVC mousse, PETG et EVA** sont issus de recettes de résines sans aucun PFAS.

Les résines des semi-produits SIMONA® **PE et PC** peuvent inclure des additifs de transformation contenant des fluoropolymères. Dans ces conditions, la concentration massique est typiquement inférieure à 0,2%.

Par définition, les semi-produits fluorés SIMONA® (**PVDF, ECTFE, FEP et PFA**) appartiennent au groupe des PFAS. SIMONA est membre de l'association des industriels des semi-produits plastiques pro-K, et est représenté dans le groupe technique des Fluoropolymères. L'association conseille activement les décideurs sur les différences inhérentes entre les Fluoropolymères et les autres PFAS, eu égard à leur considérable importance dans l'industrie moderne.

Dans l'immédiat, nous ne pouvons pas exclure la présence de tensioactifs fluorés (distingués en particulier comme « PFAS ») dans la production de résines en Fluoropolymères. Fonction de chaque producteur de résine nous estimons l'abandon de tensioactifs fluorés d'ici fin 2026 au plus tard.

Nous souhaitons, par la présente, vous apporter l'assistance nécessaire. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter nos services sous tsc@simona-group.com.

Salutations dévouées,



Thomas Engel
Chef de service Technical Service Center (TSC)



Yannick Maschtowski
Technical Service Center (TSC)

04.07.2023